

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSIGNÉE, Caroline Dancause, greffière-trésorière

QUE : -

Lors de la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2022, le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton adoptera le règlement 05-2022, règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux.

Le règlement énoncera les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés. L'adoption se fera le 4 avril 2022, à 19h30, à la séance du conseil, à la grande salle municipale.

Une copie de ce règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité à cette adresse : www.sainteapollinedepatton.ca.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 11^e jour du mois de mars 2022.


Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Caroline Dancause, greffière-trésorière, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, ce 11^e jour du mois de mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de mars 2022.


Greffière-trésorière